



GRÈVE PNC MAINTENUE

DU 22/12 AU 02/01

Suite au dépôt de notre préavis commun UNAC/SNGAF du 22/12 au 02/01, la Direction a accepté de recevoir nos 2 organisations afin d'en discuter.

Nous y avons rappelé notre détermination à obtenir une contractualisation nécessaire et protectrice de notre ACG durant le reste de la négociation, à savoir un accord négocié avec les syndicats et signé à la majorité, soit plus de 50%.

La Direction persiste et signe. Elle entend maintenir sa Note de Direction qui, malgré tout ce qui peut être promis, reste entièrement modifiable unilatéralement, conformément à la loi.

Pour preuve, c'est déjà fait ! (voir p.6 de la Note de direction, 1.2.3 Cabines Premium Economy et Economy - Tableau PSV - offres en W)

Avec cet équivalent du "49.3" sur tout ce qui régit les conditions de travail du Personnel Navigant Commercial d'Air France, le message est désormais clair : la Direction privilégie le passage en force à la paix sociale.

Un appel à la grève sur une période de fêtes n'est jamais fait de gaieté de cœur, et nous pensons tous en premier lieu au préjudice qu'il causera à nos clients.

Nous savons aussi mieux que personne **l'image négative que cela pourrait donner de nos 2 syndicats respectifs**, et ce juste avant une période d'élections professionnelles.

Mais l'enjeu est trop important pour que nous privilégions l'électoratisme et restions les bras croisés sans agir...

La défense des droits des PNC de notre compagnie mérite que nous nous mobilisions.

Il est également impensable de continuer les négociations en étant dirigés par cette Note de Direction, et d'attendre de voir si la Direction tient ses promesses de ne rien toucher jusqu'en avril 2023.

Le contexte mondial actuel nous prouve à chaque minute à quel point la situation pourrait vite se dégrader (Ukraine, Pologne, Covid...) et l'urgence de contractualiser.

Laisser les pleins pouvoirs à la Direction sur l'intégralité de nos conditions de travail sans une garantie juridiquement attaquant si elle ne respecte pas ses engagements est tout bonnement irresponsable.

Pour rappel, en juin 2022, l'entreprise s'était engagée, par Flash Actu, à octroyer du RADD en cas d'attente chaises jusqu'en septembre... La grève d'ADP ayant eu lieu, elle a alors fait marche arrière 2 semaines plus tard, décidant unilatéralement de modifier les conditions d'utilisation de ce RADD.

Voilà. C'est là toute la différence entre une contractualisation protectrice et une promesse dans un Flash Actu, s'il fallait encore le démontrer.



Ce préavis est malheureusement aujourd'hui l'ultime recours pour être assurés de faire valoir notre détermination à ce que la Direction revienne à la raison et sécurise tout simplement, de manière contractuelle, nos conditions de travail comme on le lui demande, garantissant ainsi la protection à laquelle tout salarié a droit durant une période de négociation... **C'est pourtant si simple et à coût 0 pour l'entreprise !**

Grâce à l'alignement des positions de nos 2 syndicats sur ce sujet, nous avons déjà, par le passé, **pu nous opposer avec succès au premier projet d'avenant de novembre 2021** qui, en plus des compos PEQ réduites applicables immédiatement, nous aurait également imposé les **mesures Carve Out**, incluant la possibilité de réduction du temps d'arrêt en escale suite à un retard, le passage de certaines destinations en aller/retour (BEY, TLV, CAI ...), l'évolution du TSV max sur les bi-trançons, l'extension de la zone MC avec l'arrivée du 220...

Grâce à cette unité, faisant fi de nos différences syndicales et privilégiant l'efficacité et la protection du PNC, l'UNAC et le SNGAF ont également pu **repousser la date d'application des Compos PEQ réduites, devant d'abord s'appliquer au 1er novembre 2021**, qui ont été remises une seconde fois sur la table en septembre dernier pour une application au **1er janvier 2023** quoi qu'il arrive, et qui, face à notre détermination, sont finalement repoussées au **1er avril 2023**.

Il n'est pas de meilleure preuve pour démontrer que l'unité syndicale est notre force à tous !

Au vu des victoires obtenues, nous ne pouvons que déplorer le fait que le SNPNC et l'UNSA, chargés de la défense du PNC, refusent notre main tendue pour une unité dans ce combat face à la Direction. Nous sommes dans l'incompréhension totale qu'ils ne daignent même pas répondre à nos nombreux appels.

Aussi, en ce moment crucial pour notre profession, **nous leur renouvelons notre volonté d'unité syndicale et invitons une nouvelle fois l'UNSA et le SNPNC à se joindre au plus vite à cet appel** afin de réclamer ENSEMBLE, et de façon unanime, cette protection essentielle dans un contexte aussi perturbé.

Comme nous l'avions évoqué, **nous invitons TOUS LES SYNDICATS NON REPRÉSENTATIFS du PNC à également mobiliser leurs forces et leurs adhérents sur ces dates** et à participer à ce mouvement commun, dans l'intérêt de toute notre population.

Un grand merci à l'UGICT-CGT qui a également fait le choix de résister en appelant à la grève aux mêmes dates, envoyant un signe fort d'unité et de cohésion dans ce combat pour la protection de notre métier.

À TOUS LES SYNDICATS PNC...

REJOIGNEZ CE MOUVEMENT et allons chercher de force, TOUS ENSEMBLE, ce que la Direction nous promet mais refuse obstinément de mettre en œuvre concrètement !

Nous ne pouvons décemment pas accepter de continuer des négociations en étant dirigés par une Note de Direction unilatérale.

